

## 1. Définitions

**1.1 « App »** : les applications mobiles de l'Outil permettant au Client d'utiliser les Services SaaS ;

**1.2 « API »** : « L'Application(s) Programming Interface » disponible, développée par GeoDynamics ;

**1.3 « Activation »** : toute activation des Services SaaS, qui se produit (sauf convention contraire explicite) **(i)** après l'installation des Produits par GeoDynamics, **(ii)** après la livraison des Produits, si le Client est responsable de l'installation des Produits ou si aucune installation n'est requise, **(iii)** dans les 3 mois suivant la signature du Contrat, selon la première éventualité ;

**1.4 « CG »** : les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières connexes, telles que, entre autres : **(i)** les Conditions Particulières relatives aux Services SaaS, **(ii)** les Conditions Particulières relatives à la location des Produits, **(iii)** les Conditions Particulières relatives à la vente des Produits, le cas échéant, et **(iv)** toute Condition (Particulière) future.

En cas de contradiction entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, les Conditions Particulières prévaudront toujours ;

**1.5 « Commande »** : la commande passée par le Client – en vertu de la signature (électronique) de l'offre ou du transfert d'un bon de commande – concernant les Services, le type et le nombre de Produits que le Client achètera et/ou louera, les Services SaaS (nombre d'abonnements, de modules, d'intégrations, etc.) et l'API ;

**1.6 « Informations Confidentielles »** : toutes les informations communiquées par une partie dans le cadre ou en relation avec le Contrat – oralement ou par écrit – à l'autre partie, que ces informations soient ou non explicitement désignées ou indiquées comme confidentielles (telles que, mais sans s'y limiter, toutes les informations concernant une partie et/ou ses sociétés affiliées, ses représentants, ses clients et ses fournisseurs, ainsi que toutes les informations de nature financière, commerciale, juridique, fiscale, sociale, technique et organisationnelle, les secrets commerciaux et d'affaires, les données à caractère personnel, les projets et les accords signés, les prix, les bases de données, les rapports, les analyses, les modèles, les programmes (informatiques), les codes sources, les modules, les scripts, les présentations, la correspondance, les résultats des transactions, les plans d'affaires, les stratégies et les prévisions, les droits de propriété intellectuelle, toute information concernant le savoir-faire, le développement de l'Outil, les Services SaaS, l'API, les Produits et Services, ainsi que l'Outil, les Services SaaS, l'API, les Produits et Services eux-mêmes, sous quelque forme que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, les informations orales, écrites, graphiques et électroniques, les pages HTML, les images, l'audio, la vidéo) ;

**1.7 « Contrat »** : tout accord individuel entre GeoDynamics et le Client concernant la fourniture des Services SaaS, des Produits, de l'API et/ou des Services constitués, selon le cas, de la Confirmation de Commande, de la Commande (en l'absence de Confirmation de Commande) et de toutes les annexes jointes (y compris les présents CG) ;

**1.8 « Services »** : tous les ateliers et formations, les services (tels que, entre autres, les services de surveillance et de contrôle), ainsi que les activités de consulting, que GeoDynamics offre à ses Clients ;

**1.9 « Utilisateur »** : toute personne autorisée par le Client à accéder et à utiliser les Services SaaS ;

**1.10 « GeoDynamics »** : SA GeoDynamics, dont le siège social est situé à 8500 Courtrai, Dumolinlaan 9, TVA BE-0421.226.656, RPM Gand, section Courtrai – également enregistrée comme marque verbale et figurative dans l'UE (numéros respectifs d'enregistrement 9000282 et 8304073) ;

**1.11 « Droits de Propriété Intellectuelle »** : l'ensemble des inventions, brevets, concepts déposés, droits de conception, dessins et modèles, droits sur les bases de données, droits d'auteur, savoir-faire, noms commerciaux et dénominations commerciales, marques, secrets commerciaux et d'affaires et autres droits de propriété intellectuelle, ainsi que leurs demandes, et les droits ou formes de protection de nature similaire, qui peuvent exister partout dans le monde ;

**1.12 « Client »** : tout client professionnel, ainsi que toute personne passant une Commande à GeoDynamics et/ou concluant un Contrat avec GeoDynamics au nom ou pour le compte d'un client professionnel ;

**1.13 « Valeur à Neuf »** : le montant nécessaire pour racheter les Produits, tel que communiqué par GeoDynamics ;

**1.14 « Confirmation de Commande »** : la confirmation écrite et/ou électronique par GeoDynamics de la Commande passée par le Client ;

**1.15 « Produits »** : tout le matériel fourni par GeoDynamics, qui est loué et/ou acheté par le Client ;

**1.16 « Services SaaS »** : les services en ligne, que le Client peut utiliser au moyen de l'Outil et de l'App et qui, selon le choix du Client, peuvent inclure les modules tels que mentionnés sur le Site Web (liste non exhaustive) ;

**1.17 « Outil »** : la/les application(s) en ligne – développées par GeoDynamics et disponibles comme application tant Web que mobile – avec lesquelles, si le Client le souhaite, des intégrations peuvent être réalisées avec d'autres applications (en ligne) ;

**1.18 « Site Web »** : <https://www.geodynamics.be>

## 2. Champ d'application

**2.1** Toutes les relations commerciales entre GeoDynamics et le Client (présentes et futures) sont régies par (en ordre hiérarchique décroissant) : **(i)** le Contrat ;

**(ii)** la Confirmation de Commande ; **(iii)** la Commande ; **(iv)** les présentes CG et **(v)** le droit belge.

**2.2** En passant sa Commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CG et accepte leur application.

**2.3** Les présentes CG priment toujours sur les conditions du Client, même si elles stipulent qu'elles sont les seules valables.

**2.4** L'éventuelle nullité d'une ou de plusieurs clauses des présentes CG ou d'une partie de celles-ci ne fait pas préjudice à la validité des autres clauses et/ou du reste de la disposition en question. Auquel cas, GeoDynamics et le Client négocieront de bonne foi afin de remplacer la disposition contradictoire ou nulle par une disposition valable en droit et exécutoire qui se rapprochera autant que possible du but et de la signification de la disposition initiale. Si les parties ne parviennent pas à un accord, le juge compétent pourra atténuer la disposition nulle dans la mesure de ce qui est (légalement) permis.

**2.5** La non-application (répétée) par GeoDynamics d'un droit quelconque ne peut être considérée que comme une tolérance d'une certaine situation et ne prive pas GeoDynamics de son droit de l'invoquer ultérieurement.

## 3. Offre

**3.1** Les catalogues, brochures, dépliants, blogs, vidéos et autres annonces publicitaires, ainsi que les mentions sur le Site Web sont entièrement sans engagement et ne doivent être considérés que comme une invitation à passer Commande par le Client, sauf mention contraire explicite. Le prix indiqué, la description, les caractéristiques et/ou les images des Services SaaS, des Produits et/ou des Services sont purement indicatifs.

**3.2** Une offre est uniquement valable pour une commande spécifique et ne s'applique donc pas automatiquement aux commandes (similaires) suivantes. Une offre n'est valable que pour la durée qui y est indiquée.

## 4. Conclusion du Contrat

**4.1** Un Contrat ne sera valablement conclu que si et quand GeoDynamics **(i)** fournit au Client la Confirmation de la Commande (qui ne doit pas être refusée sans raison) ou **(ii)** exécute la Commande, selon la première éventualité.

**4.2** Plusieurs Contrats peuvent exister entre le Client et GeoDynamics, la date de début de chaque Contrat (comme indiqué à l'Article 6 CG) étant déterminée par la date respective d'Activation.

**4.3** GeoDynamics se réserve toujours le droit de demander des informations supplémentaires concernant le Client, ses activités ou sa solvabilité et – à défaut de notification – de refuser ou de suspendre l'exécution du Contrat ou d'exiger un paiement anticipé complet, un paiement échelonné ou un acompte.

**4.4** Les modifications ou compléments éventuels apportés à la Commande après la conclusion du Contrat sont uniquement valables moyennant l'accord écrit de GeoDynamics.

## 5. Annulation

**5.1** Le Client n'a en aucun cas le droit de résilier le Contrat.

**5.2** GeoDynamics a le droit – sans aucun droit à l'indemnisation de la part du Client – de résilier le Contrat si :

- Ceci doit être basé sur des informations erronées du Client ou si GeoDynamics soupçonne que le Client se fie à GeoDynamics pour des raisons qui ne peuvent pas être considérées comme objectivement raisonnables et acceptables ;

- GeoDynamics n'est pas ou n'est plus en mesure d'exécuter le Contrat pendant son exécution pour des raisons objectives. Dans ce cas, GeoDynamics en informera le Client dans un délai raisonnable. Seulement si aucune solution alternative n'est disponible, GeoDynamics remboursera les sommes déjà payées au Client dans les 14 jours calendrier suivant la notification susmentionnée.

## 6. Durée du Contrat

**6.1** Sauf accord écrit contraire, le Contrat est conclu pour une durée de 60 mois, calculée à partir de la date d'Activation.

**6.2** En tout état de cause, le Contrat sera reconduit tacitement par périodes successives de 12 mois, sauf opposition du Client ou de GeoDynamics par lettre recommandée au plus tard 3 mois avant l'expiration de la durée initiale ou prolongée.

**6.3** S'il y a plusieurs livraisons partielles (par exemple dans le cas d'un Contrat à la demande), une Activation aura lieu pour chaque livraison partielle de sorte que pour chaque livraison partielle il y aura une date de début différente pour la durée initiale du Contrat (cf. Article 6.1 CG).

## 7. Résiliation anticipée du Contrat

**7.1** Sauf accord écrit contraire, en cas de résiliation unilatérale du Contrat par le Client :

**(i)** Avant l'Activation, le Client doit payer des frais d'annulation à GeoDynamics à hauteur de 50 % de toutes les sommes encore dues au titre des Services SaaS et/ou des Services (y compris la TVA). En cas de location des Produits, l'Article 11 des Conditions Particulières relatives à la location des Produits s'applique également dans son intégralité ; ou

**(ii)** Avant l'expiration de la durée initiale ou prolongée, le Client doit payer des frais d'annulation à GeoDynamics pour le montant de toutes les sommes encore dues au titre des Services SaaS et/ou des Services et, le cas échéant, de la location des Produits (y compris la TVA) ;

sans préjudice du droit de GeoDynamics à une indemnisation pour des dommages prouvés supérieurs.

**7.2** Sauf convention contraire, si le Client a lui-même résilié le Contrat de manière anticipée, le Contrat continuera à courir pour la durée restante du Contrat, l'indemnité de résiliation étant payable périodiquement (cf. le paiement des montants pour les Services SaaS et/ou les Services et, le cas échéant, la location des Produits si le Contrat n'avait pas été résilié de manière anticipée).

Toutefois, si le Contrat est résilié unilatéralement par le Client avant l'Activation ou par GeoDynamics en raison d'une faute du Client (cf. Article 7.3 CG), les frais d'annulation sont immédiatement exigibles et payables en totalité par GeoDynamics.

**7.3** L'Article 7.1 CG s'applique également si le Contrat est résilié anticipativement par GeoDynamics en raison du non-respect par le Client de ses obligations contractuelles et légales.

## **8. Prix**

**8.1** Sauf mention contraire explicite, les prix de GeoDynamics sont exprimés en euros et hors TVA et autres taxes et prélèvements, éventuels frais d'assurance et administratifs, frais d'emballage, de transport et de déchargement.

**8.2** GeoDynamics se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. En cas d'augmentation de prix, GeoDynamics s'engage à en informer le Client par écrit au moins un mois avant l'application des nouveaux prix.

Sans préjudice de l'Article 8.3 CG, une telle modification de prix sera considérée comme une modification substantielle du Contrat par GeoDynamics, en vertu de laquelle le Client aura la possibilité de résilier par écrit le Contrat faisant l'objet de la modification de prix par lettre recommandée. Cette résiliation doit avoir lieu avant que les nouveaux prix ne deviennent applicables. En tout état de cause, toute utilisation ultérieure des Services SaaS, de l'Outil, de l'App, de l'API, des Produits et/ou des Services sera considérée comme une acceptation par le Client des prix modifiés.

**8.3** Dans la mesure où les prix sont basés sur le niveau actuel des coûts salariaux, des charges sociales et gouvernementales, des coûts de transport et des primes d'assurance, des coûts des matériaux et des matières premières, des taux de change et/ou d'autres coûts applicables à ce moment-là, GeoDynamics a le droit d'augmenter ses prix en conséquence en cas d'augmentation d'un ou de plusieurs de ces facteurs de prix et conformément aux normes légales autorisées.

L'application de cet article ne peut être considérée comme une modification substantielle du Contrat par GeoDynamics.

## **9. Délais de livraison et d'exécution**

**9.1** Sauf convention contraire explicite, le délai de livraison et d'exécution est toujours approximatif et non contraignant. Le dépassement du délai prévu ne pourra donc donner lieu à aucune amende, dommages et intérêts, substitution ou résiliation du Contrat à la charge de GeoDynamics, sauf s'il est dû exclusivement à une faute intentionnelle, dolosive ou grave de GeoDynamics. Une livraison/exécution défectueuse, tardive ou incomplète ne peut justifier ni le non-paiement ni le retard de paiement des sommes dues par le Client.

**9.2** En outre, GeoDynamics ne sera en aucun cas responsable des retards encourus en raison de la défaillance des fournisseurs de GeoDynamics, du Client ou de tout autre tiers.

**9.3** Les délais prévus expirent automatiquement si **(i)** GeoDynamics ne dispose pas en temps utile de toutes les informations nécessaires à l'exécution du Contrat, **(ii)** de modifications du Contrat et **(iii)** de force majeure et/ou «de hardship», tels que décrits à l'article 20 des CG.

## **10. Exécution du Contrat**

**10.1** Pendant l'exécution du Contrat, GeoDynamics s'engage à agir à sa discrétion et au mieux de ses possibilités, ainsi que de bonne foi et avec une diligence raisonnable conformément aux critères, tels que déterminés indépendamment par GeoDynamics.

### **11. Plaintes**

**11.1** Le dépôt d'une plainte n'autorise pas le Client à suspendre ses obligations de paiement.

**11.2** Le Client est tenu de rembourser les frais engagés à la suite de plaintes injustifiées.

### **12. Facturation électronique**

**12.1** En passant une Commande, le Client accepte explicitement l'utilisation de la facturation électronique par GeoDynamics, sous réserve d'une dérogation écrite entre les parties.

### **13. Acompte**

**13.1** Sauf convention contraire explicite, GeoDynamics se réserve toujours le droit de demander au Client **(i)** un acompte ou **(ii)** le paiement intégral avant de procéder à l'exécution du Contrat.

**13.2** Le non-paiement de l'acompte/du montant intégral dans les délais impartis entraîne en tout état de cause la suspension du délai de livraison et d'exécution. Si le Client refuse de payer l'acompte/le montant intégral même après mise en demeure, GeoDynamics a le droit d'annuler l'ensemble du Contrat, auquel cas les frais d'annulation prévus à l'Article 7.1 CG seront dus.

### **14. Paiement**

**14.1** Sauf convention contraire explicite, les factures de GeoDynamics sont payables intégralement (par virement bancaire) dans le délai de paiement indiqué sur la facture et sans escompte à la date de la facture.

**14.2** Les factures ne peuvent être valablement contestées par le Client que par email ([invoicing@geodynamics.be](mailto:invoicing@geodynamics.be)) dans les 7 jours calendrier suivant la date de la facture et en mentionnant la date et le numéro de la facture, et une motivation détaillée.

**14.3** Les paiements partiels du Client seront toujours acceptés sous toutes réserves et sans reconnaissance préjudiciable, et seront imputés d'abord sur les

frais de recouvrement, puis sur la clause de dommage, les intérêts dus et enfin sur le principal, qui sera imputé en priorité sur le principal le plus ancien.

**14.4** Enfin, GeoDynamics se réserve le droit de vendre les factures à un tiers, qui se chargera à son tour du recouvrement des factures en question.

### **15. Conséquences du non-paiement ou du retard de paiement**

**15.1** En cas de non-paiement ou de paiement tardif de (partie de) la facture à la date d'échéance par le Client :

- Un intérêt moratoire de 8 % par an est perçu de plein droit, sans mise en demeure préalable. En outre, le montant dû sera majoré de tous les frais de recouvrement de GeoDynamics liés au recouvrement de la créance, ainsi que de 12 % du prix (hors TVA), avec un minimum de 50 € et un maximum de 2000 €, à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice du droit à l'indemnisation d'un dommage supérieur prouvé ;
- GeoDynamics se réserve le droit de cesser immédiatement la poursuite de l'exécution du Contrat et de considérer les autres Commandes comme annulées sans mise en demeure, auquel cas le Client sera redevable des frais d'annulation prévus à l'Article 7.1 CG, sans préjudice du droit à l'indemnisation d'un dommage supérieur prouvé ;
- GeoDynamics se réserve le droit de suspendre le droit d'accès du Client à l'Outil et l'utilisation par le Client des Services SaaS jusqu'à ce que tous les montants en souffrance (y compris les intérêts de retard et les frais) soient payés. En tout état de cause, les coûts de suspension et de réactivation des Services SaaS seront supportés par le Client ;
- Cela entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les autres factures, même celles qui ne sont pas encore échues, et l'expiration de tous les délais de paiement autorisés.

Il en va de même en cas de menace de faillite, de dissolution judiciaire ou amiable, de cessation de paiement, ainsi que tout autre fait indiquant l'insolvabilité du Client.

### **16. Responsabilité**

**16.1** La responsabilité de GeoDynamics sera en tout cas limitée au plus petit des montants suivants : **(i)** le prix net payé ou à payer par le Client pour les Services SaaS pour l'année complète au cours de laquelle le dommage a été subi, **(ii)** le prix payé pour les Produits qui ont effectivement causé le dommage, **(iii)** les frais de location payés par le Client pour les Produits qui ont causé le dommage au cours d'une période précédente de 12 mois, **(iv)** le montant payé par le ou les assureurs de GeoDynamics ; et en tout cas limitée à la responsabilité qui est obligatoire en vertu du droit belge.

**16.2** Sans préjudice du caractère général de l'Article 16.1 CG, GeoDynamics ne garantit pas que **(i)** la performance de l'Outil, de l'App, de l'API, des Services SaaS et des Services sera ininterrompue ou sans erreur ni que toutes les erreurs et/ou bogues seront corrigés (dans un délai raisonnable) ; **(ii)** l'Outil, l'App, l'API, les Services SaaS et les Services seront disponibles en permanence, en temps utile et complets ; **(iii)** les informations fournies par l'Outil, l'App, l'API, les Services SaaS et les Services seront toujours complètes, correctes, précises et non trompeuses.

**16.3** GeoDynamics ne sera en aucun cas responsable de :

- Les dommages indirects ou consécutifs (tels que, mais sans s'y limiter, les pertes de revenus et les dommages causés à des tiers ou tout autre dommage consécutif causé par les Produits). Cette exclusion de responsabilité s'applique également lorsque GeoDynamics a été spécifiquement informé par le Client de la possibilité d'un dommage ;
- Les dommages supplémentaires causés par l'utilisation ultérieure des Produits après la constatation d'un vice (apparent et/ou caché) ;
- Les dommages (supplémentaires) causés par le non-respect des instructions de GeoDynamics concernant l'utilisation des Services SaaS, de l'App, de l'API, des Produits et/ou des Services ;
- Les dommages causés par une utilisation inappropriée ou toute utilisation des Services SaaS, de l'App, de l'API, des Produits et/ou des Services par le Client et/ou les Utilisateurs dans un but autre que celui pour lequel ils ont été développés ou prévus ;
- Les dommages causés par une délivrance incorrecte, peu fiable, incomplète ou tardive des données ou des instructions par le Client, un Utilisateur ou un préposé du Client ;
- Les dommages résultant du non-respect de tout conseil donné par GeoDynamics, qui est toujours fourni à titre non contraignant ;
- Les dommages causés par la force majeure ou «le hardship», conformément aux dispositions de l'Article 20 CG.

**16.4** Le Client reconnaît que tous les Services fournis par GeoDynamics, ainsi que les Services SaaS, l'App, l'API et les Produits utilisés par le Client, sont fournis à l'entière discrétion du Client. Le Client reconnaît par la présente le rôle de GeoDynamics comme simple facilitateur.

**16.5** En aucun cas, le Client, ou tout tiers lié au Client, n'imposera à GeoDynamics une responsabilité finale en ce qui concerne toute obligation légale ou fiscale en vertu de laquelle le Client utilise les Services SaaS et les Produits.

Par conséquent, la responsabilité finale incombe à tout moment au Client et GeoDynamics ne peut jamais être tenue responsable au cas où le Client serait tenu responsable de l'inexécution d'une obligation légale ou fiscale de quelque nature que ce soit.

**16.6** En conséquence, le Client garantit de vérifier à tout moment et pour chaque utilisation des Services SaaS le fonctionnement des Produits et de l'API (y compris la transaction réelle effectuée au moyen de ceux-ci) pour son exactitude et son fonctionnement, et à défaut, d'en informer immédiatement GeoDynamics.

**16.7** Le Client s'engage à informer GeoDynamics dans les meilleurs délais de tout événement susceptible de mettre en cause la responsabilité de GeoDynamics et de tout dommage qui pourrait être imputé à cette dernière.

**16.8** Sans préjudice de ce qui précède, rien dans le présent Article 16 CG ou dans le Contrat ne sera réputé exclure ou limiter la responsabilité de GeoDynamics pour tout dommage causé par un acte ou une omission volontaire, frauduleux ou de négligence grave de la part de GeoDynamics.

## **17. Vie privée**

**17.1** Le traitement par GeoDynamics des données à caractère personnel relatives à un Client (potentiel) et/ou à son personnel s'effectue conformément aux dispositions de la Déclaration de Confidentialité de GeoDynamics, qui peut être consultée sur le Site Web. Dans ce cadre, GeoDynamics agit en tant que responsable du traitement.

**17.2** Cette Déclaration de Confidentialité contient, entre autres, des informations sur les données à caractère personnel que GeoDynamics collecte, ainsi que sur la manière dont GeoDynamics les utilise et les traite. En passant une Commande ou en concluant un Contrat avec GeoDynamics, le Client reconnaît avoir lu et accepté cette Déclaration de Confidentialité.

## **18. Confidentialité**

**18.1** Les deux parties, ainsi que leur personnel et leurs préposés – pour lesquels il se porte garant – s'engagent à ne pas divulguer, distribuer ou utiliser les Informations Confidentielles relatives à l'autre partie et au Contrat à des tiers sans le consentement explicite et écrit de l'autre partie.

**18.2** Cette obligation de confidentialité s'applique pendant la durée du Contrat et se poursuit pendant une période d'un an à compter de la résiliation du Contrat (pour quelque raison que ce soit).

## **19. Droits de Propriété Intellectuelle**

**19.1** GeoDynamics conserve tous les Droits de Propriété Intellectuelle acquis dans l'Outil, les Services SaaS, l'App, l'API, les Produits et/ou les Services.

**19.2** Le Client n'acquiert à aucun moment un droit, un titre ou un intérêt dans ces Droits de Propriété Intellectuelle en raison de l'utilisation que le Client peut en faire dans le cadre du Contrat.

**19.3** Le Client :

- Ne pas endommager, mettre en danger ou permettre à un tiers d'endommager ou de mettre en danger les Droits de Propriété Intellectuelle de GeoDynamics ;
- Sans préjudice des autres droits de GeoDynamics, indemniser GeoDynamics pour tout dommage subi à la suite de toute utilisation par le Client ou tout Utilisateur des Droits de Propriété Intellectuelle de GeoDynamics autrement que conformément au Contrat ;
- Ne pas utiliser la dénomination commerciale et les marques de GeoDynamics de manière à porter atteinte au caractère, à la validité ou à la bonne volonté de GeoDynamics dans ce domaine ;
- Ne pas utiliser un nom, une marque, un logo, un modèle ou un symbole qui soit si semblable à l'une des marques de GeoDynamics qu'il puisse prêter à confusion ou induire en erreur ;
- S'abstiendra des actions suivantes et/ou aider des tiers à le faire, sauf si et dans la mesure où cela est explicitement autorisé par le droit impératif applicable : rétro-ingénierie (« reverse engineering »), scraping, désassemblage et/ou décompilation de l'Outil, des Services SaaS, de l'App, de l'API, des Produits et/ou des Services.

Dans ce cadre, le Client s'engage à informer immédiatement GeoDynamics s'il détecte une tentative de rétro-ingénierie (« reverse engineering »), de scraping, de désassemblage et/ou de décompilation de l'Outil, des Services SaaS, de l'App, de l'API, des Produits et/ou Services (ou de toute partie de ceux-ci).

**19.4** GeoDynamics a le droit de résilier le Contrat avec effet immédiat, auquel cas les frais de résiliation seront payables (comme prévu à l'Article 7.1 CG), si à tout moment le Client – directement ou indirectement – conteste la propriété des Droits de Propriété Intellectuelle de GeoDynamics ou si le Client agit d'une manière qui endommage ou diminue les droits de GeoDynamics sur l'Outil, les Services SaaS, l'App, les Produits et/ou les Services ou la valeur des Droits de Propriété Intellectuelle qui y sont acquis.

**19.5** Le Client reconnaît qu'en vertu de la conclusion d'un Contrat avec GeoDynamics, le Client accorde à GeoDynamics une licence libre de redevance, mondiale, transférable, sous-licenciable, irrévocable et perpétuelle pour incorporer toutes les suggestions, demandes d'amélioration, recommandations ou autres commentaires fournis par le Client pendant la durée du Contrat dans l'Outil, les Services SaaS, l'App, l'API, les Produits et/ou les Services ou les utiliser de toute autre manière.

## **20. Force majeure/hardship**

**20.1** Si une partie est empêchée de remplir ses obligations en vertu du présent Contrat en raison d'un cas de force majeure et/ou de « hardship », ou si elle

subit un retard dans l'exécution de ses obligations, elle doit en informer l'autre partie par écrit dès que cela est raisonnablement possible, mais en tout état de cause au plus tard 7 jours calendrier après la date à laquelle la partie a pris connaissance, ou aurait dû raisonnablement prendre connaissance, du cas de force majeure et/ou de « hardship ».

Après une telle notification, cette partie **(i)** sera libérée de son obligation de remplir (rigoureusement), selon le cas, ses obligations tant que la situation de force majeure et/ou de « hardship » persiste et **(ii)** fera tous les efforts raisonnables pour surmonter ou contourner la situation de force majeure et/ou de « hardship » afin de remplir ses obligations en vertu du Contrat.

**20.2** En aucun cas une situation de force majeure et/ou de « hardship » ne pourra justifier le retard de paiement des montants dus par le Client à GeoDynamics pour la fourniture des Services SaaS, des Produits et/ou des Services.

**20.3** Sont conventionnellement considérés comme des cas de force majeure ou de « hardship » : toutes les circonstances qui étaient raisonnablement imprévisibles et inévitables au moment de la conclusion du Contrat, et qui créent l'impossibilité pour une partie d'exécuter le Contrat (ou une partie de celui-ci) ou qui rendraient l'exécution du Contrat financièrement ou autrement plus lourde ou difficile que ce qui est normalement prévu, de sorte que l'exécution dans les conditions convenues ne peut être raisonnablement exigée (comme, sans s'y limiter, les conflits armés (y compris la guerre, la révolution, l'insurrection, les opérations militaires), les facteurs économiques (y compris l'augmentation des salaires, les prix des matières premières et des matériaux, la rareté des matières premières, des matériaux et des Produits, les retards ou la faillite de tiers auxquels GeoDynamics fait appel), les circonstances de la nature, l'incendie, la saisie, le manque de personnel, la grève, le lock-out, les conditions d'organisation de l'entreprise, manquement du Client à fournir à GeoDynamics les informations nécessaires à l'exécution du Contrat, pandémies et épidémies et toutes leurs conséquences, réglementations/mesures gouvernementales et menace et actes de terrorisme).

**20.4** Si la situation de force majeure et/ou de « hardship » qui empêche une partie de remplir ses obligations dure plus de 2 mois, les parties s'engagent à négocier les termes du Contrat. Si les parties ne parviennent pas à un accord sur ce point dans les 14 jours calendrier suivant le début des négociations, chaque partie a le droit de résilier le Contrat par écrit en adressant une notification écrite à l'autre partie, sans être tenue de verser une quelconque indemnité.

**20.5** Si, sans préjudice de l'Article 20.4 CG, GeoDynamics a partiellement exécuté ses obligations au début de la situation de force majeure et/ou de « hardship » ou ne peut que partiellement exécuter ses obligations, GeoDynamics a le droit de facturer au Client tous les travaux exécutés avant le début de la situation de force majeure et/ou de « hardship » ainsi que les frais encourus à cet égard, comme si ces frais se rapportaient à un Contrat séparé.

## **21. Compensation**

**21.1** Conformément aux dispositions de la loi belge du 15 décembre 2004 relative aux sûretés financières, GeoDynamics et le Client compensent et imputent automatiquement et de plein droit toutes les dettes actuelles et futures qu'ils ont l'un à l'égard de l'autre. En d'autres termes, dans la relation permanente entre GeoDynamics et le Client, la créance la plus importante subsiste toujours au bout du compte, après la compensation automatique précitée.

**21.2** Cette compensation sera en tout cas opposable au curateur et aux autres créanciers concurrents, qui ne pourront donc pas s'opposer à la compensation effectuée par les parties.

## **22. Divers**

**22.1** Le Client reconnaît que le Contrat et les droits et obligations qui en découlent pour le Client, les Utilisateurs et son personnel et ses préposés (pour lesquels il se porte garant) ne sont pas transférables – directement ou indirectement – sans le consentement écrit préalable de GeoDynamics.

**22.2** GeoDynamics se réserve le droit de transférer le Contrat, y compris les droits et obligations qui en découlent, à ses sociétés affiliées et/ou à un tiers.

**22.3** Sauf disposition contraire explicite des présentes, une modification du Contrat ne sera valable et contraignante que si elle est faite par écrit.

## **23. Droit applicable et juridiction**

**23.1** Le droit belge est applicable.

**23.2** Les litiges sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement où GeoDynamics a son siège social, sauf si GeoDynamics y déroge explicitement.

## **24. Langue**

**24.1** Sauf convention contraire explicite, le Client reconnaît que la langue des présentes CG sera également la langue véhiculaire dans toutes les transactions commerciales avec GeoDynamics. La version néerlandaise des présentes CG est la seule faisant foi.